

ANNEXE 2

**Arrêté Municipal prescrivant l'enquête publique
concernant le Plan Local de l'Urbanisme**



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française
MAIRIE DE CHATEAUFORT

ARRETE DU MAIRE
N° 2013 – 05

Prescrivant l'enquête publique sur le projet d'élaboration
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Châteaufort

Le Maire de la commune de Châteaufort,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L123-1 à L123-20 et R123-1 à R123-25,
Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 modifié pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 susvisée,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14/04/2008 prescrivant l'élaboration du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03/07/2013 arrêtant le projet du PLU,

Vu les pièces du dossier de PLU soumis à l'enquête publique,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Vu l'ordonnance en date du 17 octobre 2013 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Versailles désignant :

Monsieur Jean-Pierre LENTIGNAC, demeurant à Longpont sur Orge (91310) en qualité de commissaire enquêteur titulaire ;

Monsieur Maurice BLOCH, demeurant à Guyancourt (78280) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARRETE

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Châteaufort pour une durée de 32 jours, du 08/11/2013 jusqu'au 09/12/2013 inclus.

Caractéristiques du projet : Le projet de PLU arrêté soumis à enquête publique, a vocation à doter la Commune d'un document d'urbanisme répondant aux objectifs suivants :

- développement économique
- protection de l'environnement

19, Place Saint Christophe – 78117 CHATEAUFORT

1

☎ 01.39.56.76.76 ☎ 01.39.56.29.71 ✉ accueil@mairie-chateaufort78.fr

site internet : www.mairie-chateaufort78.fr

République Française
MAIRIE DE CHATEAUFORT

- équilibre social
- équilibre spatial
- organisation des infrastructures routières
- valorisation du patrimoine naturel

L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête dont l'évaluation environnementale sont jointes au dossier de PLU et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Article 2 : Ont été désignés par le Président du Tribunal Administratif de Versailles :

- Monsieur Jean-Pierre LENTIGNAC, demeurant à Longpont sur Orge (91310) en qualité de commissaire enquêteur titulaire ;
- Monsieur Maurice BLOCH, demeurant à Guyancourt (78280) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire, le commissaire enquêteur suppléant remplacera le titulaire et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Article 3 : Le dossier de projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire - enquêteur seront déposés à la mairie de Châteaufort pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du vendredi 08 novembre au lundi 09 décembre 2013 inclus (hors jours fériés).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire - Enquêteur
Enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Mairie
19, place Saint Christophe
78117 Châteaufort

Article 4 :

Le commissaire - enquêteur recevra à la mairie :

- Le mardi 12 novembre de 14 heures à 17 heures
- Le samedi 23 novembre de 10 heures à midi
- Le mercredi 27 novembre de 14 heures à 17 heures
- Le samedi 07 décembre de 10 heures à midi

Article 5 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre d'enquête sera clos et signé par le maire qui transmettra dans les 24 heures au commissaire enquêteur ce registre assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public.

Le commissaire - enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Châteaufort le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

19, Place Saint Christophe – 78117 CHATEAUFORT

2

☎ 01.39.56.76.76 ☎ 01.39.56.29.71 ✉ accueil@mairie-chateaufort78.fr

site internet : www.mairie-chateaufort78.fr

République Française
MAIRIE DE CHATEAUFORT

Article 6 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire - enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Yvelines et au Président du Tribunal Administratif. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

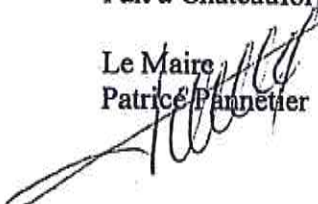
Article 7 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté seront adressées :

- Au Commissaire Enquêteur
- A Monsieur le Préfet des Yvelines

Fait à Châteaufort, le 18/10/2013,

Le Maire
Patrice Pannetier



Délai et voies de recours : Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.